

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)



DEVELOPPER LES USAGES DE LA TELESANTE PAR LES PROFESSIONNELS DES TERRITOIRES AQUITAINS

Cahier des charges

Document téléchargeable dans numerique.aquitaine.fr/ami

En « faisant voyager » l'information médicale plutôt que le malade, le numérique contribue à :

- l'équité territoriale en matière d'accès aux soins en permettant, notamment par les actes de télémédecine, la pratique des soins et l'accès aux expertises indispensables en temps et en heure, en tout point du territoire
- l'amélioration de la continuité et la qualité des soins en équipe par une meilleure coordination autour du patient et de sa famille, en facilitant le partage et les échanges des données de santé en tout point du territoire pour une prise en charge plus efficace
- une réduction des coûts (mutualisation, frais de transports taxis ambulances...)

L'utilisation de Systèmes d'Information (SI) partagés est désormais une priorité des pôles de santé implantés au sein des territoires. Ces pôles associent des professionnels de santé (notamment dans le cadre de maisons de santé dans une logique « hors murs »), des centres de santé, des réseaux et des établissements médicaux et médico-sociaux. Ils permettent par ailleurs une organisation souple du parcours de soins, ajustée aux actions de chacun des acteurs impliqués dans la prise en charge d'un même patient. Ils facilitent la collaboration entre acteurs, répondant ainsi aux objectifs définis par les « projets de santé » des territoires.

Aujourd'hui, si l'innovation technologique esanté reste d'actualité, l'accent est tout autant à mettre sur les utilisations effectives des outils et leur généralisation dans les territoires.

Il est nécessaire de créer une dynamique esanté cohérente auprès des professionnels de santé sur l'ensemble des territoires, qui priorise le déploiement transversal de solutions esanté, au-delà d'un déploiement vertical de chaque outil, en réponse adaptée aux besoins des territoires.

1. DEFINITIONS ET ENJEUX

La télésanté, ou e-santé, recouvre les activités liées à la santé pratiquées à distance au moyen d'outils et services numériques pour des besoins de soins, de suivi, de contrôle, d'information et de gestion.

Les applications de télésanté visent :

- A mettre en contact le médecin avec son patient, avec d'autres médecins ou professionnels de santé (via messagerie sécurisée, agendas partagés, prises de RV en ligne...) ; et à mettre en contact le patient avec des professionnels de santé, des associations d'usagers, sa famille, des organismes de soins...
- A apporter à distance des informations : vues de synthèse, images, vidéos, analyses, fiches de suivi de pathologies, enregistrements de paramètres physiologiques, mais aussi informations, conseils, liens sociaux ...

La télémedecine, composante de la télésanté, est une pratique médicale. Elle donne lieu à des prestations d'exams, de diagnostics, de consultations professionnelles, d'assistance et de prescription et/ou de réalisation de soins médicaux et chirurgicaux, puis de suivi de ceux-ci.

Les potentialités de la télésanté et de la télémedecine sont en lien direct avec le développement des solutions d'accès haut et très haut débit, l'essor d'une filière industrielle de la e-santé, la maturité des applications collaboratives, la généralisation de l'usage des terminaux mobiles connectés à l'internet, smartphones et tablettes et, désormais, l'émergence de l'internet des objets (c'est-à-dire l'extension de la connexion internet aux choses et aux lieux du monde réel).

2. CONTEXTE

La stratégie nationale de santé

Les axes prioritaires de la stratégie nationale de santé sont :

- la réduction des inégalités sociales et géographiques sur les territoires
- la prévention, la vigilance et l'éducation thérapeutique renforcées, avec une meilleure gestion des crises sanitaires de nouvelles organisations de santé plus orientées vers les maladies chroniques et la médecine de proximité.
Exemples : mise en place dans les territoires de PSP (Pôle de santé pluridisciplinaire), de MSP (Maison de santé pluridisciplinaire), de MAIA (Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer), de structures d'appui territoriales et de coordination, de services de télémedecine
- des prises en charge globales et coordonnées entre les différents acteurs de la santé, autour des patients et de l'entourage, via notamment le décloisonnement des secteurs

sanitaires, médico-sociaux, sociaux et administratifs ;

Dans ce contexte, **les outils numériques de la santé sont devenus partie intégrante des mutations et des nouvelles organisations de santé, puisqu'ils jouent à la fois le rôle de support technique et d'éléments structurants.**

Depuis dix ans, les outils numériques de la santé constituent l'un des plus gros budgets publics d'investissement (cf. *Rapport Cordier de Juin 2013*¹). Des progrès très importants ont été accomplis, tant dans le codage des données, que dans les outils de gestion, de diffusion, de partage, et de productions de soins.

Pour assurer l'utilisation effective et généralisée de ces outils, un programme ambitieux de sensibilisation et d'accompagnement des usages numériques des professionnels des territoires est donc nécessaire. Cette priorité s'exprime notamment dans l'appel à projet 2013 du Ministère de la santé PAERPA (Parcours de santé des Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie) et dans son intention de lancer un nouvel appel à projet TSN (Territoire de Soins Numériques).

Le diagnostic régional de santé

Dans le cadre de son Plan Stratégique Régional de Santé 2011-2015, l'Agence Régionale de Santé Aquitaine (ARS) souligne le diagnostic suivant :

- Une région avec un fort potentiel en matière de qualité de soins : des indicateurs de santé plutôt favorables, une région attractive avec une densité élevée de professionnels de santé, un taux global d'équipement des structures de prises en charge plutôt satisfaisant.
- Des acteurs producteurs de services organisés et performants, parmi lesquels :
 - le Groupement de Coopération Sanitaire **Télesanté Aquitaine (TSA)** qui rassemble une centaine d'adhérents (établissements de santé, fédérations, unions professionnelles libérales, réseaux de santé, MAIA, MSP/PSP et associations d'usagers) et plus de 6 000 utilisateurs de ses outils qui commencent à constituer des communautés de pratiques
 - le **Cluster TIC Santé Aquitaine** qui réunit les principaux éditeurs aquitains au rayonnement national dans le domaine de l'informatique de santé
 - **l'ISPED** (Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement) au sein de l'Université de Bordeaux Segalen, qui au-delà de ses activités nationales et internationales d'enseignement et de recherche, réalise la collecte et l'évaluation de données médico-économiques
- Des faiblesses non négligeables :
 - une région âgée dont le vieillissement s'accroît
 - des disparités territoriales dans l'implantation des structures de prises en charge et

- dans la mobilisation des acteurs de terrain autour des projets e-santé
- des écarts entre zones urbaines et zones rurales qui s'accroissent en ce qui concerne la densité de professionnels de santé libéraux

La stratégie régionale et le développement de la télésanté

Dans ce contexte régional de santé, des outils esanté sont en cours d'intégration :

- Outils de diffusion et d'échanges de données : messagerie sécurisée, web conférence, sites internet de communautés de pratiques....
- Télémédecine : téléAVC (téléthrombolyse), télé suivi des implantés cardiaques, téléconsultations en EHPAD (dermatologie, psychiatrie...)
- Plateforme technologique mobile de communication instantanée et de coordination (Plateforme Aquitaine d'Aide à la COordination des soins - PAACO)
- Outil d'orientation dans le parcours de soins à destination des structures de prises en charge " Via Trajectoire"
- Dossier Médical Personnel (DMP) en cours de déploiement, notamment pour les filières de gériatrie, cardiologie, cancérologie
- Construction d'annuaires régionaux et élaboration d'un répertoire opérationnel des ressources en terme de disponibilité (Répertoire Opérationnel des Ressources - ROR)

Pour autant, comme au niveau national, il reste donc nécessaire de **créer une dynamique esanté cohérente sur l'ensemble des territoires de santé, qui priorise le déploiement transversal de bouquets de services esanté, comme réponses adaptées aux besoins des professionnels des territoires, au delà d'un déploiement vertical de chaque outil qui risque :**

- de cloisonner les pratiques des professionnels autour d'une seule solution
- de multiplier les outils sans cohérence et complémentarité
- de sous-utiliser le potentiel de chaque outil
- d'accroître l'incompatibilité entre les outils (critères d'interopérabilité pas toujours respectés)

3. OBJECTIF

Le présent AMI a pour objectif de favoriser et d'accompagner l'émergence de modes d'exercices collaboratifs performants, portés par les nouvelles formes de regroupement de professionnels de santé dans les territoires aquitains.

Il doit ainsi contribuer à l'aménagement du territoire de la santé et renforcer la filière e-santé régionale, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Groupement de Coopération Sanitaire Télé Santé Aquitaine (TSA).

Comme dans tous les secteurs d'activité, **l'intégration du numérique ne peut se faire sans que les professionnels soient concrètement convaincus de son utilité.** Les arguments plaidant pour la mise en place de systèmes d'information pertinents et efficaces ne manquent pas : suivre les soins des patients, assurer une continuité des soins en équipe, améliorer leur qualité par une meilleure coordination, produire des données de suivi...

Mais le changement est difficile pour de nombreuses raisons : manque de temps, de moyens, de savoir-faire numérique, problème des modes de rémunération des actes...

L'association en "mode projet" de professionnels peut permettre de passer le cap des résistances légitimes.

A ce titre, l'AMI a pour objectif d'accompagner les professionnels de santé dans le déploiement des usages numériques collaboratifs au sein de pôles de santé, et soutenir des sites pilotes s'inscrivant dans le programme régional de télémédecine.

Bénéficiaires

Au titre de ce dispositif, une aide régionale peut être accordée aux structures implantées en Aquitaine qui regroupent des professionnels de santé ayant pour objet la production et/ou la coordination de soins au sein d'un territoire :

- PSP - Pôles de Santé Pluridisciplinaires
- MAIA - Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer
- MSP - Maisons de Santé Pluridisciplinaires
- Réseaux de santé
- Unions de professionnels de santé
- ...

Activités éligibles

- Diagnostic : identification et analyse des pratiques et des besoins e-santé des professionnels d'un territoire donné
- Élaboration du projet : constitution de l'équipe projet, définition des cibles, planning
- Ajustement d'un bouquet de services esanté le plus adapté à la situation
- Accompagnement et suivi des usages jusqu'à l'obtention de pratiques quotidiennes avérées
- Évaluation des coûts et des aspects logistiques

La Région pourra soutenir des projets portés par des acteurs de dimension régionale qui visent simultanément à détecter des groupements de professionnels de santé, les mobiliser dans le cadre de dynamiques territoriales, les aider dans la définition de leur besoins, proposer une réponse e-santé adaptée, les accompagner dans l'intégration et l'adaptation de leurs organisations et réaliser le suivi et l'évaluation des usages.

Coûts éligibles

- Frais de personnel mobilisés sur le projet : temps passé au pilotage, à la coordination, à la mobilisation des acteurs, à la mise en œuvre et au suivi du projet
- Dépenses liées au développement ou à l'achat d'outils immatériels ou matériels nécessaires pendant la durée du projet (sous forme d'investissement ou d'amortissement) et à leur maintenance sur deux ans maximum
- Coûts d'intégration des outils numériques et aux développements techniques nécessaires à l'ajustement ;
- Coûts des services de consultants ou prestataires, utilisés exclusivement pour le projet
- Coûts de communication
- Frais généraux supplémentaires et autres frais d'exploitation supportés directement du fait du projet (fournitures, frais de déplacements, télécommunications...)

Durée d'aide au projet : 2 ans maximum

Modalités de soutien

L'aide régionale prend la forme d'une **subvention de 40% maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 100 000€ d'aides régionales.**

L'aide européenne du FEDER (2014-2020) pourra être parallèlement sollicitée.

Contenu du dossier de candidature

L'organisme qui souhaite candidater au présent dispositif renseignera un dossier de candidature téléchargeable dans le site <http://numerique.aquitaine.fr/ami> et qui comporte notamment les éléments suivants :

- Description de l'organisme et de ses partenaires : identité sociale, localisation, activités, organisation territoriale
- Premiers éléments de réflexion sur l'intérêt de mettre en œuvre un projet collaboratif : attentes des professionnels locaux, activités susceptibles d'être coordonnées
- Description des objectifs du projet
- Identification des freins et des opportunités pour la réalisation du projet
- Programme de réalisation et planning prévisionnel
- Moyens mobilisés par le maître d'ouvrage et ses partenaires (valorisation du temps et/ou des moyens, et apport financier), sous-traitance et prestations éventuelles
- Plan de financement prévisionnel du projet sur 2 ans (y compris la phase de définition)
- Financement attendu de la Région et d'autres acteurs publics ou privés

Critères d'évaluation

Les projets seront examinés en toute confidentialité par la Délégation TIC de la Région Aquitaine.

La structure pourra être sollicitée par la Délégation TIC pour informations complémentaires.

Le dossier devra être conforme au contenu attendu tel que décrit ci-dessus.

Le niveau d'élaboration du projet, son niveau d'implication des acteurs terrain de la santé (médicaux, médicosociaux et sociaux), et sa clarté de présentation constitueront des éléments prioritaires d'appréciation.

Pour l'attribution d'une aide régionale, le dossier - à l'issue de l'instruction du projet - sera présenté en Commission Permanente de la Région Aquitaine, seule instance habilitée à délibérer.

4. MODALITES DE L'AMI

Calendrier

Ouverture de l'AMI : 01/01/2014

Date limite de dépôt de dossiers 31/12/2015

Les projets seront instruits au fil de l'eau, et présentés en Commission Permanente une fois le dossier validé.

Nombre de Commissions Permanentes : 6 à 8 par an

Dépôt des dossiers

Par voie électronique uniquement : ami.numerique@aquitaine.fr

Et si besoin simultanément par courrier :

Région Aquitaine - Délégation TIC - 14, rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux – France

Une même personne morale ne peut être porteuse de plus d'un projet candidat à l'AMI.

Renseignement et conseil pour la soumission des candidatures

Région Aquitaine – Délégation TIC

Eugénie Michardière – Développement numérique des territoires

Tél : 05 57 57 82 58

@ : eugenie.michardiere@aquitaine.fr

Source

1. *Rapport Cordier Juin 2013*

<http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-cordier-SNS-sages.pdf>